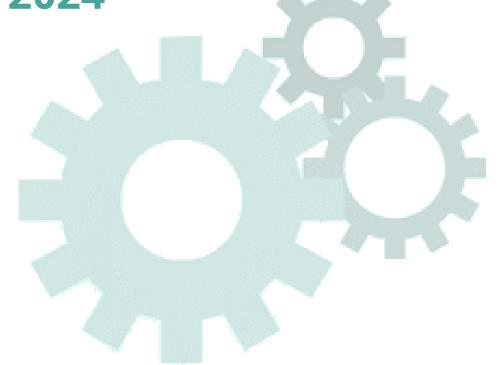
Rapport d'activité Service Sanitaire des Étudiants en Santé 2024



Février 2025

Collégium Santé

Créé par : Carine SAUGER



CONTEXTE ET HISTORIQUE EN CENTRE-VAL DE LOIRE (CVL)

Conformément à l'instruction interministérielle du 27 novembre 2018, le Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES) a été intégré dans la formation initiale de 6 filières en santé¹.

Le service sanitaire vise à

- sensibiliser les étudiants en santé aux enjeux de la prévention primaire.
- mener des actions concrètes de prévention primaire.
- favoriser l'interprofessionnalité des étudiants en santé en adoptant une démarche projet.
- prendre en compte les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce module de 6 semaines inclus à la fois un apport théorique dispensé par les instituts et universités et une mise en situation pratique dans le cadre d'un stage.

En l'absence d'instances régionales de gouvernance, les instituts de formation et universités concernés par la mise en place du dispositif ont constitué une Commission opérationnelle dédiée au service sanitaire au sein du Collégium Santé. L'objectif était alors de faciliter les échanges entre les différentes filières et d'organiser la répartition des terrains de stage en favorisant l'interdisciplinarité. Un formulaire en ligne de recensement des terrains de stage a été créé. Les données exportées sont exploitées et utilisées pour la répartition des terrains et des étudiants inter-filières.

Au fil du temps cette Commission s'est étoffée, de nouveaux partenaires se sont associés à la dynamique régionale. Selon leur profil, leur territoire d'action, leurs missions, leurs moyens ils s'investissent à différents niveaux dans le dispositif Service Sanitaire : aide à l'identification de nouveaux terrains de stage, accompagnement des terrains de stage pour l'accueil des étudiants, mise en place de temps d'échanges entre groupes d'étudiants, de réunions d'information des terrains de stage.

Des groupes de travail sur les thématiques de l'interprofessionnalité et de l'évaluation ont été mis en place. Ils ont notamment conduit à création du « guide du service sanitaire décodé ».

Le dispositif est fonctionnel mais néanmoins fragile et intégralement porté par les instituts et universités. C'est dans ce contexte que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a initié en 2023 une réorganisation des instances de gouvernance conformément aux directives nationales en vue de fluidifier ce dispositif.

En réponse aux besoins exprimés par la Commission du Collégium Santé, l'ARS a financé un poste de coordonnateur régional du service sanitaire (1ETP) rattaché au Collégium Santé CVL pour fluidifier le dispositif. Interlocuteur privilégié des instituts et universités sur les aspects techniques et opérationnels du SSES, il est également en lien étroit avec le référent service sanitaire de l'ARS sur les volets politiques et stratégiques et accompagne les acteurs de terrains dans la mise en place des évolutions de la gouvernance régionale.

LE SERVICE SANITAIRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 EN CHIFFRES

Les filières concernées par le service sanitaire

Au total ce sont 18 structures qui mettent en place le dispositif de service sanitaire auprès de leurs étudiants :

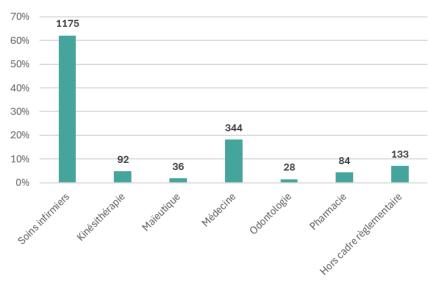
- 13 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- 1 école de sages-femmes (Tours)
- 1 école universitaire de kinésithérapie (Orléans)
- 1 faculté de médecine (Tours)
- 1 faculté d'odontologie (Tours)
- 1 faculté de pharmacie (Tours)

Particularité régionale

Les filières du pôle médico-technique du CHRU de Tours et des psychomotriciens d'Orléans ont intégré le dispositif service sanitaire dans leur cursus de formation.

Les étudiants

Au cours de l'année universitaire 2023-2024, 100% des étudiants des 6 filières concernées par le dispositif ont réalisé leur service sanitaire. A cela s'ajoute 133 étudiants hors filières règlementaires soit 1892 étudiants formés au service sanitaire, répartis comme suit :



Les terrains de stage

L'offre

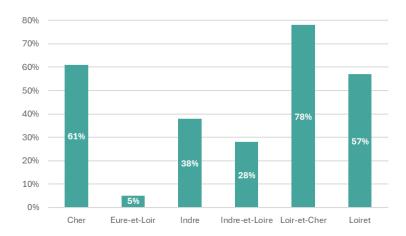
Parmi les 442 structures qui se sont portées volontaires à l'accueil d'étudiants en stage de service sanitaire :

- 68% ont été retenues par les instituts et universités. Elles ont fait l'objet d'un conventionnement pour l'accueil des étudiants
- 32% n'ont pas été sélectionnées.

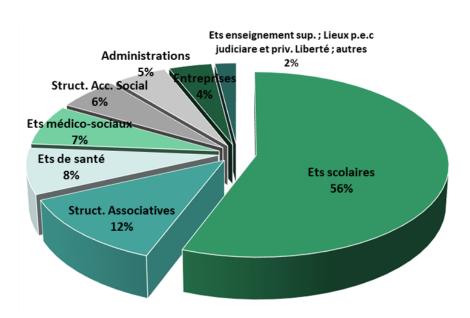
On note cependant une disparité selon les 6 départements de la région CVL allant de 54% à 87% de terrains conventionnés.

L'interprofessionnalité

En moyenne, 42% des stages étaient réalisés en interfilières² avec un nombre moyen de 6,3 étudiants par groupe. La proportion départementale de stage interfilières est présentée ci-dessous :



Typologie des terrains de stage



ORGANISATION

La Commission service sanitaire du Collégium Santé s'est réunie à 4 reprises en 2024, essentiellement pour organiser la gestion des terrains de stage : recensement des structures candidates, répartition des terrains entre les filières, affectation des étudiants.

² Au moins 2 filières représentées dans un même groupe d'étudiants Rapport activité Service Sanitaire des Étudiants en Santé 2024

ACTIONS MISES EN PLACE

Guide du service sanitaire décodé

Les groupes de travail ont produit un support régional commun : le « guide du SESA décodé », conçu pour les étudiants et les structures d'accueil.

L'outil présente le dispositif global du service sanitaire et son organisation en région. Il inclue des outils d'évaluation dans l'objectif d'homogénéiser les attentes des différentes filières.

Les retours des utilisateurs ont permis d'ajuster l'outil pour la rentrée 2024. Une nouvelle évaluation, en particulier sur les outils d'évaluation, est prévue en 2025.

Réunions départementales de répartition des stages

Les membres de la Commission Service Sanitaire du Collégium Santé ont mis en place, pour la 1^{ère} année, des réunions départementales dématérialisées dédiées à l'attribution des terrains de stage entre juillet et septembre 2024.

Le nombre et la durée des réunions varient selon les départements.

Cette initiative a été largement appréciée. Elle a permis à la fois de faciliter la répartition des stages entre les différentes écoles mais également de créer du lien et favoriser les échanges entre les référents pédagogiques.

Des axes d'amélioration ont été identifiés pour gagner en efficacité les années à venir.

Perspectives 2025... Une année de transition

Nouvel outil de recensement des terrains de stage

En réponse aux besoins exprimés par les acteurs de terrain, l'ARS souhaite utiliser dès l'année 2025-2026 la plateforme nationale de recensement des terrains de stages du service sanitaire créée par le ministère des Solidarités et de la Santé en 2018 à l'initiative de la région Ile-de-France.

Cette mission est confiée au coordonnateur régional et constitue l'axe de travail prioritaire.

Formé à l'utilisation de cette plateforme dès juin 2024, une première étape de diagnostic a été réalisée :

- Observation du fonctionnement existant.
- Recueil des informations de terrains.
- Identification des fonctionnalités actuelles de la plateforme.
- Sollicitation d'un panel de testeurs.

Cette première phase a mis en lumière des besoins d'évolutions techniques de la plateforme pour se rapprocher du fonctionnement établi en région CVL. Plusieurs échanges avec le référent national de la plateforme et les autres régions utilisatrices de l'outil ont eu lieu pour valider les évolutions souhaitées.

Fin 2024, le ministère des solidarités et de la santé a accepté de financer une partie de ces évolutions en vue de faciliter le déploiement de l'outil en Centre-Val de Loire.

Réorganisation des instances régionales de gouvernance

Initiées fin 2023, les instances régionales de gouvernance telles que définies dans les textes vont être réactivées. Elles seront pilotées conjointement par l'ARS et le Rectorat, en lien étroit avec le coordonnateur régional du Collégium Santé.

La composition, le rôle et le fonctionnement de ces instances auront probablement une incidence sur l'organisation de la Commission du Collégium Santé qui pourra être amenée à évoluer en vue de conserver une cohérence de l'ensemble du dispositif.

L'objectif de cette réorganisation est de fluidifier l'organisation du service sanitaire en définissant des orientations et des priorités régionales tout en veillant à un équilibre dans l'investissement des différents acteurs.